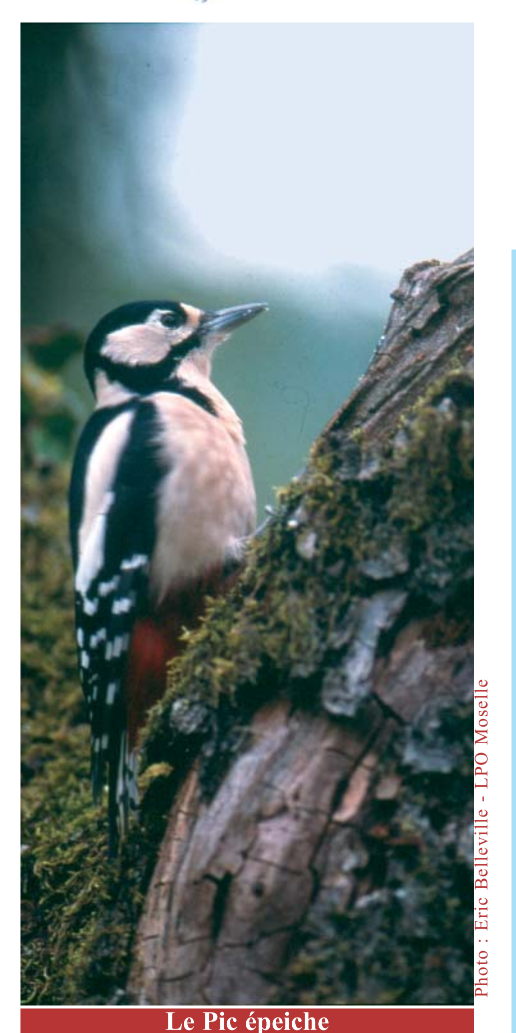


FLOREAL

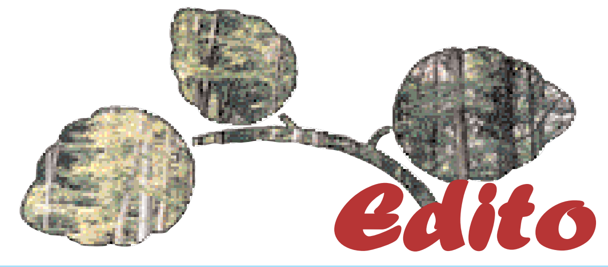
Forêt Privée de LORraine Et ALsace

Mars 2004 - N° 57



Le Pic épeiche

Photo : Eric Belleville - LPO Moselle



Edito

Le travail en forêt est de longue haleine. Les résultats ne sont parfois perceptibles qu'après plusieurs décennies seulement. Les actions entreprises par les Centres Régionaux de la Propriété Forestière n'échappent pas à cette règle. La loi du 6 août 1963, à l'initiative d'Edgar Pisani, créait ces établisse-ments publics, administrés par les propriétaires forestiers eux-mêmes, élus par leurs pairs. La loi de juillet 2001 élargit leurs compétences, justifiant, si besoin en était, leur utilité.

Les plans simples de gestion (P.S.G.) ont permis d'éviter une gestion sylvicole peu recommandée d'achat de forêts, de coupes excessives, puis de revente. Ces documents se sont perfectionnés et sont devenus de véritables outils de référence, pour connaître sa forêt, ou pour transmettre son patrimoine forestier. Les descriptions des peuplements se sont affinées et s'appuient sur des techniques nouvelles (études de stations, ou de peuplements), les coupes et les travaux sont planifiés…
Depuis la tempête, le taux de réalisation des documents de gestion a chuté de 90 à 65 %. Floreal vous propose donc de faire un point sur les P.S.G., avec un supplément spécial.

Autre évolution marquante : l'aide au regroupement et à la coopération, tant dans la gestion que dans l'écoulement des produits. Certaines coopératives forestières ont émis le souhait d'unir leurs efforts et de fusionner. Ainsi, Cofolor, Forêts comtoises (la coopérative forestière de Franche-Comté) et Lorforêt s'uniraient pour donner naissance à Forêts et Bois de l'Est.

La vulgarisation forestière reste un solide pilier des fondations des C.R.P.F.. Des journées de "rencontres" avec les propriétaires sont programmées chaque année. Floréal retrace la première journée de ce millésime 2004.

A ces trois missions fondamentales s'ajoutent d'autres compétences notamment environnementales, relatives aux évolutions sociales et écologiques. Maintenir un équilibre forêt-gibier par l'intermédiaire des plans de chasse, choisir la bonne essence, le bon clone comme pour les peupliers, la bonne technique sylvicole et respecter les écosystèmes vont dans l'intérêt du propriétaire forestier. Sa responsabilité est engagée lorsque les actes de la gestion sylvicole ont un impact sur les milieux environnants. Ainsi en est-il des milieux aquatiques… où comment les petits ruisseaux font des grandes rivières.

La rédaction

SOMMAIRE

- Edito (p 1)
- Plan de chasse et dégâts de gibier : mode d'emploi (p 2)
- Escroquerie aux hagis (p 3)
- Le marché du bois (p 4)
- Homme des bois (p 5)
- Dorskamp (p 6-7)
- Forêts et cours d'eau (p 8)
- Union Forestière de l'Est (p 9)
- Botanique et travaux 10)
- Claude Becker (p 11)
- Les brèves (p 12)
- Supplément : P.S.G.



Actualités

Plan de chasse et dégâts de gibier mode d'emploi

Avec plus de 20.000 ha de forêt à reconstituer, la Lorraine-Alsace occupe le deuxième rang des régions les plus touchées en France. C'est dire si l'équilibre forêt-gibier est d'actualité. Dans ce contexte, les propriétaires forestiers doivent faire entendre leur voix de protecteur de la "grande flore forestière" qu'elle soit naturelle ou artificielle.

Au long des dédales d'une procédure administrative laborieuse, il n'est pas facile de savoir où s'adresser et quand intervenir. Faut-il contacter le CRPF ou la DDAF en cas de dégâts dus au gibier ?

Le CRPF porte-parole

Le CRPF Lorraine-Alsace est membre de droit de la commission départementale du plan de chasse. A ce titre, un administrateur est désigné dans chaque département pour représenter les propriétaires forestiers privés au sein de cette commission. Elle propose au Préfet un nombre de bracelets à attribuer pour les cerfs, chevreuils, chamois et daims dans chaque territoire de chasse.
Le CRPF appuie les demandes des plans de chasse des propriétaires qui doivent être adressées avant le 15 février aux fédérations des chasseurs (exception faite du Bas-Rhin où la proposition est à envoyer à la DDAF). Mais avant l'attribution proprement dite, une réflexion est organisée par massif, au mois de mars ou avril. La décision d'augmenter ou diminuer le plan de chasse sur le secteur intervient le plus souvent à ce moment. Il est donc impératif de disposer d'arguments solides, illustrés par des situations de terrain, pour peser dans une discussion souvent passionnée.

La commission départementale se réunit aux alentours du 15 mai. Il est encore possible de faire un recours un mois après l'attribution officielle des bracelets. Ce recours ne peut être formulé que par le demandeur du plan de chasse. Le CRPF ne peut entamer aucune démarche au nom d'un propriétaire ou d'un demandeur de lot de chasse.

Porter à connaissance les dégâts de gibier

En Alsace-Moselle, il existe, pour les propriétaires qui ne disposent pas de leur droit de chasse (surface inférieure à 25 ha), des procédures d'indemnisation des dégâts de gibier. Les techniciens connaissent la démarche à suivre et peuvent aider les propriétaires. Pour les départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et des Vosges, l'indemnisation par voie réglementaire n'existe pas. Néanmoins, les techniciens sont disponibles pour vous aider à trouver une solution. En effet, en cas de dégât, le premier réflexe du propriétaire doit être de s'adresser au chasseur qui chasse sur ses terres. C'est en effet lui qui tient le fusil et qui régule les cervidés. Il est le seul à pouvoir accroître la pression de chasse sur le secteur sensible.

Si le chasseur exprime un mécontentement en raison d'un manque de bracelets et que sa demande ne soit pas satisfaite, le CRPF peut intervenir efficacement pour faire augmenter son attribution. Il peut soutenir un éventuel recours fait par le chasseur accompagné d'un constat de dégâts. D'autres solutions amiables existent, comme la participation ou la prise en charge des protections par le chasseur. L'expérience nous montre qu'un accord amiable, même imparfait, vaut souvent mieux qu'une procédure judiciaire longue aux résultats incertains.


Photo : Christian Courrivault
Écorçage tardif sur de l'épicéa

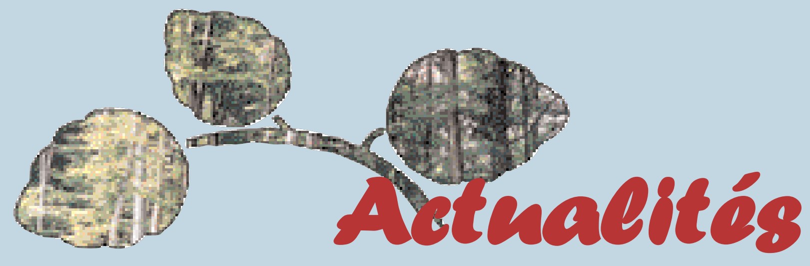
Pascal Ancel - CRPF

Une enquête pour connaître les dégâts de gibier en Meuse

Ce printemps, le CRPF lance une enquête en Meuse pour connaître les dégâts de gibier dans les jeunes peuplements. Les propriétaires à PSG recevront un courrier prochainement. Vous pouvez contacter Jacques Laplanche qui répondra à toutes vos questions

Coordonnées des techniciens de CRPF par département

54 - Jean-François Freund	☎03.83.90.57.93 ou 06.71.57.65.37
55 - Jacques Laplanche	☎03.29.76.81.38 ou 06.71.57.65.43
57 - Gilbert Vallageas	☎03.87.31.18.42 ou 06.71.57.65.40
67 - Jean Braud	☎03.88.19.55.49 ou 06.71.57.65.51
68 - Cyril Vitu	☎03.89.22.28.45 ou 06.71.57.65.49
88 - Christian Courrivault	☎03.29.82.47.85 ou 06.71.57.65.44



Actualités

Escroquerie aux hagis

Après la tempête de décembre 1999, un nouveau vent de panique souffle sur les petits propriétaires forestiers privés : l'arnaque aux hagis** (1) **!

Les "Dernières Nouvelles d'Alsace" du 6 février sont sans équivoque lorsqu'elles rapportent les faits : des propriétaires, souvent des personnes âgées ayant une vague connaissance de leur patrimoine forestier, ont été victimes d'escroquerie. Les faits ont été vérifiés une dizaine de fois, essentiellement sur le secteur des Vosges du Nord et toujours selon la même méthode.

Après avoir épluché les cadastres, l'imposteur se présente au domicile de sa "victime" et allonge un chèque ou une liasse de billets selon les cas, en contrepartie d'un défrichage massif et quasi instantané de la parcelle en épicéas. L'aigrefin, profitant du manque de connaissance de la valeur des bois sur le marché, persuade le propriétaire par quelques circonvolutions de langage. Celle-ci succombe à l'argent facile et voit partir en fumée son capital forestier pour un montant souvent deux fois inférieur à sa valeur réelle. Parfois, les propriétaires ne sont même pas contactés et retrouvent leur parcelle dépouillée de tout bois. Coupées à blanc, ces forêts passent sous le nez des autorités compétentes. Les poursuites judiciaires sont souvent classées sans suite en raison de la difficulté à apprécier le préjudice.



Photo : Marie-Françoise Grillot

Les jeunes épicéas sont très recherchés
Attention aux arnaques !

Quelques conseils

Les propriétaires victimes de tels procédés doivent porter plainte au plus vite et déclarer le montant de leur préjudice. Cette estimation comprend la valeur économique des bois coupés, à laquelle s'ajoute leur valeur d'avenir(2), la valeur de convenance(3), et le préjudice moral. Une estimation trop faible du délit est synonyme d'un classement sans suite.

Quel que soit le marchand de bois qui démarche le propriétaire forestier, il faut exiger un contrat pour la vente des bois. Ce contrat fait foi en cas de litige entre les deux parties. Il stipule le prix à l'unité, définit les volumes commercialisés avec précision, les délais d'exploitation et de paiements et les caractéristiques du chantier d'exploitation. Il ne faut pas hésiter à accompagner le marchand lors du cubage des bois.

Jean Braud - CRPF

(1) hagis : peuplement dense d'épicéas issu d'un boisement de terre agricole
(2) valeur d'avenir : valeur économique d'un peuplement qui doit encore rester sur pied
(3) valeur de convenance : valeur établie en tenant compte d'éléments subjectifs ou extérieurs au bien



Photo : Jean Braud

Des hagis d'épicéas

Une option à la fusion ?

Le Président de Cofolor (Coopérative Forestière de Lorraine) avait évoqué, le 15 mars 2003, un rapprochement des coopératives Cofolor, Forêts Comtoises et Lorforêt, avec une option sérieuse sur une fusion prochaine. Cette démarche n'est pas unique en France.



Une mobilisation plus importante des bois

Dernièrement les coopératives de Bourgogne et du Limousin ont fusionné tout comme la Cofove en Rhône-Alpes et Cumacobois, ou encore la coopérative du Centre avec Geprobois. Actuellement, même si ce projet est bien avancé, il dépend du vote crucial des adhérents de chacune des structures lors des trois assemblées générales, au cours desquelles sera soumise au vote la ratification du contrat de fusion.

Alain Jacquet, Directeur de Cofolor répondra à quelques questions sur ce sujet important dans le prochain numéro de Floréal. Alors un peu de patience !

Thierry Bouchheid - CRPF

Elections des administrateurs du CRPF en 2005

Cette élection vous concerne si vous êtes propriétaire d'au moins 4 ha cadastrés bois dans le département. L'établissement de la liste électorale des propriétaires forestiers est en cours. Il vous convient de vérifier auprès de la mairie de la commune où sont situées vos parcelles, si vous êtes bien inscrit ou, à défaut, demander à être inscrit, ceci **avant le 31 mars 2004.**



Economie

Le marché du bois : la suite

Le marché du bois semble confirmer ses tendances (cf. Floréal n°56) avec du "meilleur" et du moins bon. Globalement, les ventes organisées par le Gedefor 55 et Lorforêt se sont bien déroulées malgré une conjoncture défavorable.

Le marché, sans annoncer d'embellie flamboyante, semble un peu reprendre "du poil de la bête". Pour preuve, nombreux sont les acheteurs à avoir répondu présent et proposé des offres conséquentes.

Le bois d'industrie confirme

Il existe bien une demande ferme sur le bois d'industrie feuillu avec des prix avoisinant les 2 à 5 € la tonne. Cet engouement se retrouve également pour l'achat de résineux frais. "*Les prix moyens obtenus sont stables par rapport aux ventes réalisées en mars 2003*" témoigne Richard Petit, Directeur du Gedefor 55, qui précise : "*on atteint 6 €/stère pour l'épicéa, 3 € pour le douglas et 4 € pour le pin. A noter que les offres des 8 acquéreurs pour les 18 articles (sur 23 présentés) vont du simple au triple !*"

Prix stables pour le chêne et le peuplier

Les Directeurs du Gedefor 55 et de Lorforêt sont unanimes. La demande est soutenue pour les peupliers et les coupes de chêne avec des prix stables équivalents à ceux d'avant tempête. "*Les 1.700 m^3 de chêne que nous avons proposés se sont négociés, en fonction des lots, entre 80 et 110 € le m^3, toutes qualités confondues*" précise Jean-Luc Ruinet, Directeur de Lorforêt. Les cours restent stables … pour l'instant !

De bonnes ventes pour les feuillus précieux et les feuillus divers

Ce constat a été vérifié lors des différentes ventes : la demande est forte sur les coupes comportant un volume significatif de feuillus précieux avec des prix à la hausse. "*Nous avons effectué une vente sur parc ce début mars uniquement constituée de bois issus de la tempête de 1999. Sur les 14 lots, 13 étaient composés d'alisier torminal et 1 de merisier. 12 articles ont trouvé preneur avec des prix moyens de 1020 €/m^3 (200 à 2600 €/m^3 selon les lots) pour l'alisier et 100 €/m^3 pour le merisier. Les écarts de propositions pour l'alisier varient de 1 à 5 pour un même lot. Ils illustrent bien des opportunités de marchés pour certains acheteurs qui sont prêts à mettre le prix*" explique Richard Petit.

Même les feuillus divers sont bien partis : "*nous avons écoulé du tilleul en qualité palette à 70-80 € le m^3, c'est vous dire !*" souligne Jean-Luc Ruinet.

Le marasme perdure pour le hêtre

La demande pour le hêtre est très sélective, avec une préférence des acheteurs pour les bois de diamètre moyen, évitant à coup sûr les mauvaises surprises de bois rouge. "*Les prix ne sont toujours pas au rendez-vous ! Ils oscillent entre 30 et 50 €/m^3, rarement plus. Nous sommes bien loin des prix avant tempête*" confirme Jean-Luc Ruinet.

En bref, le marché se tient avec un bon niveau de prix pour le peuplier, le chêne, et les feuillus divers, une demande forte pour le bois d'industrie, et des prix à la hausse pour les feuillus précieux. Le hêtre stagne malheureusement dans une mauvaise passe.

Propos recueillis par Thierry Bouchheid - CRPF



Même si le marché est hésitant, le chêne s'est bien vendu...



Homme des bois

Jean-Claude GREFF

"Boréale, équatoriale, domaniale, communale, il les a toutes connues… "

Jean-Claude Greff vient de prendre sa retraite. En 40 ans, il a tenu quasiment tous les postes. Du Québec au C.R.P.F. de Lorraine-Alsace, de l'Afrique post-coloniale à l'O.N.F., du Congo Brazzaville à la D.D.A.F. de la Moselle, de la forêt boréale à la forêt équatoriale, de la chasse à l'éléphant à la tempête de Darney, de la forêt privée à la forêt publique, cet homme discret nous livre, avec humilité, une page de son histoire, qui est aussi une page d'histoire forestière.

Vous êtes ingénieur civil de l'Ecole des Barres et de celle de Nancy, quand avez-vous débuté votre carrière forestière ?

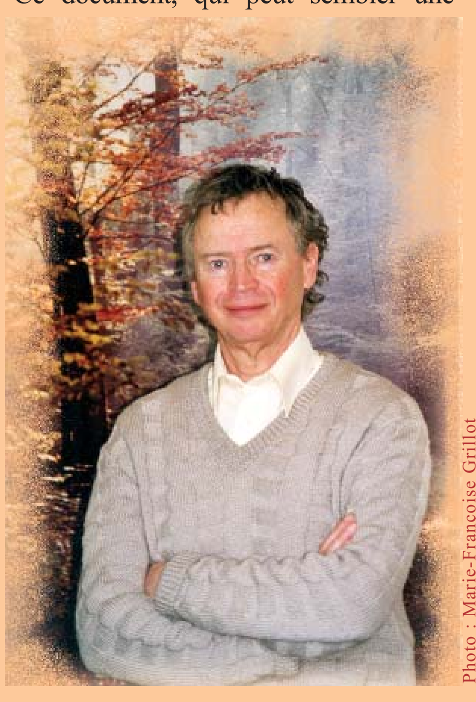
En 1966, après mon diplôme, je suis parti quelques mois au Québec, réaliser des inventaires et des routes en forêt boréale. L'Amérique du Nord était alors en avance sur le travail en équipe. C'était une première approche très intéressante.

Puis, vous partez pour l'Afrique, c'était un choix ?

C'était dans le cadre de la coopération. Je suis arrivé aux Eaux et Forêts du Gabon, dans le contexte post-colonial de l'époque. Je vivais dans la brousse. Je travaillais à la mise en valeur de la forêt équatoriale, cette forêt étagée, avec des centaines d'essences différentes. Je m'occupais de pisciculture et de chasse. J'ai organisé, pour des personnalités, des chasses aux buffles, aux éléphants. Après le Gabon, le Congo-Brazzaville dans un contexte révolutionnaire…
C'était toute une époque.

En 1976, de retour en France, vous assistez à la création des C.R.P.F. : vous êtes l'un des premiers ingénieurs embauchés au C.R.P.F. de Lorraine-Alsace.

J'ai fait comme beaucoup de forestiers d'outre-mer : après l'Afrique, on se dirigeait vers les C.R.P.F. alors en plein développement. Mosellan, j'ai postulé dans ma région. J'ai poursuivi la mise en place des plans simples de gestion. Ce document, qui peut sembler une formalité administrative, est, à mon avis, un excellent moyen pour le propriétaire d'améliorer sa gestion par une réflexion sur le moyen et long terme. J'ai également travaillé en petite propriété, avec notamment, la création de l'association forestière de Petitmont.


Photo : Marie-Françoise Grillot

Après quelque temps passé comme directeur-adjoint au CRPF Aquitaine, vous optez pour la fonction publique : pourquoi ?

Je souhaitais avoir l'expérience de la gestion directe, j'ai donc intégré l'O.N.F. J'étais responsable de la division de Darney lors de la tornade de 84 qui a fait 2 millions de m^3 de chablis, dont 1 sur la seule domaniale de Darney. J'ai dû faire face à l'estimation des bois, leur exploitation et leur commercialisation. J'ai donc acquis une connaissance de l'aval de la filière bois, de la vente en régie, du milieu des marchands de bois.

Puis, je suis parti quelque temps à l'O.N.F. de Chartres où j'avais en charge la chasse à courre. Je suis ensuite devenu chef du service forestier de la D.D.A.F. 57. J'ai retrouvé un milieu que je connaissais et un thème de prédilection : les plans de gestion dont l'instruction se fait avec le C.R.P.F. J'ai commencé à instruire les aides au nettoyage post-tempête 99. Nommé divisionnaire, j'ai été muté à l'O.N.F. de Laon, puis à l'O.N.F. de Verdun. Chef du service gestion patrimoniale, je me suis retrouvé en pleine problématique de reconstitution des domaniales et communales sinistrées, encore une fois !

Que pensez-vous de l'évolution de la foresterie ces 30 dernières années, au niveau administratif et qualitatif ?

Au niveau administratif, je ne peux qu'affirmer ce que tout le monde dit… Tout est plus compliqué, surtout depuis la disparition du FFN en 2000. Avant, les règles d'utilisation des crédits étaient plus simples ; avec les fonds européens, les règles de contrôle sont plus strictes, plus pointilleuses.

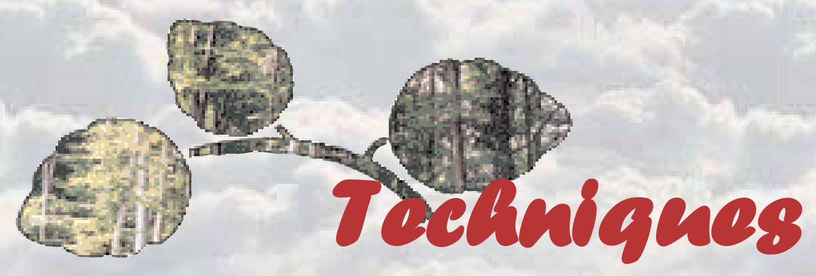
Pour le qualitatif, on peut effectivement espérer que les bois qui sortent aujourd'hui sont de meilleure qualité. Il faut cependant rester modeste quant à notre impact sur la croissance de la production forestière.

Mais le grand changement, c'est la sylviculture. C'était un art, c'est devenu une science. Avant, on était plus intuitif, on regardait beaucoup, on écoutait,…

De toutes ces années, j'ai tiré de nombreux enseignements. Mais ce qui s'est toujours vérifié, ce sont les conseils de l'un de mes anciens professeurs :

- observer les peuplements, leur comportement, leurs réactions aux interventions,
- connaître le contexte de l'intervention : juridique, foncier, historique et sociologique,
- tenir compte des erreurs de ses prédécesseurs… en espérant que ce conseil sera également suivi par nos successeurs…

Interview réalisée par
Marie-Françoise Grillot - CRPF



Dorskamp : derrière une silhouette ingrate, un cultivar méritant

Doskamp est un cultivar[1] dont les sylviculteurs ne retiennent souvent que la mauvaise forme en pépinière et plantation. Mais ces problèmes de forme peuvent être nettement atténués, voire résolus, si l'on sait choisir des plants bien conformés. Voici quelques informations pour que les sylviculteurs reconnaissent les bons plants fabriqués en pépinière.

Depuis environ quinze ans, le cultivar hollandais Dorskamp est bien connu des populiculteurs. Implanté dans de nombreuses expérimentations, il a prouvé sa plasticité et ses bonnes performances en croissance. Il donne satisfaction sur station très humide (sol engorgé) où les conditions du milieu sont souvent extrêmes pour la plupart des essences forestières. Il se révèle être, dans ce cas, un atout précieux qui élargit la palette du forestier. Il apprécie également les stations sans nappe, bien alimentées en eau et les sols bien pourvus en limon et en argile, même en excès. Il convient parfaitement aux conditions lorraines et alsaciennes, où plusieurs essais sont menés par le groupe de travail Peuplier de l'IDF. Résistant à la rouille du mélèze, contrairement à Beaupré (autre avantage), il reste néanmoins sensible au chancre bactérien (*Xanthomonas populi*). Mais les foyers de ce chancre sont peu présents en Alsace-Lorraine, ce qui justifie l'inscription de Dorskamp sur la liste des cultivars subventionnables dans ces deux régions.

La qualité technologique de son bois pour les utilisations à partir de déroulage a été contestée lors des premiers essais en raison d'un bois nerveux et fendif, au cœur parfois coloré. Elle est aujourd'hui reconnue satisfaisante (voir les résultats de tests réalisés en Pays de Loire, disponibles à l'IDF).

Cependant, ses défauts de forme dans le jeune âge rebutent encore de nombreux populiculteurs, en comparaison avec la parfaite rectitude des cultivars Robusta, Fritzi Pauley, Beaupré, et celle des nouvelles variétés telles que Koster, Triplo ou A4A. Ces défauts peuvent être diminués par un bon choix des plants du Dorskamp en pépinière.

Avant tout : choisir le bon plant

Comme dans le grand Est, quelques pépiniéristes, bien appuyés par les organismes de développement forestier, savent produire des plants corrects. Ils sont un peu sinueux, pour cause génétique, mais pas complètement tordus comme cela peut se voir dans certaines plantations.

- les plants sont jeunes. Le plant d'un an[2] aura, dans les bonnes pépinières, une circonférence à 1 m égale à 8 cm minimum. Ce seuil classe le plant dans la catégorie A1 (8-10 cm), éligible aux aides financières de l'Etat. Avec ce cultivar, il est difficile d'obtenir des plants de catégorie supérieure : catégorie A2 (10-12 cm) en 1 an de tige sur pied-mère (voir plus loin).

- les plants sont courts. Le plançon[3] de Dorskamp, produit en un an, peut atteindre 4 m, une hauteur bien suffisante dans les limites des catégories subventionnables. De plus, pour cette dimension, la torsion est très réduite. Ce type de plançon court offre bien des avantages.



Plants corrects : sinuosité très peu marquée

Il est donc important de bien se renseigner auprès de son pépiniériste pour choisir ses plants afin de limiter ce défaut. Il faut donc s'assurer que :

- les plants sont cultivés dans une pépinière fertile, maintenue propre au sol et bien alimentée en eau. Une faible croissance nuit à la rectitude.

Pour le pépiniériste, les plants de 4 m sont plus faciles à conditionner que des "grandes perches" de 6 m : il est possible de les botter par 10, les casses en cime lors des manipulations sont très réduites. Pour le planteur, la préparation et la mise en terre sont plus aisées.

L'argument qui consiste à dénigrer les plants courts, sous le prétexte qu'ils nécessitent un élagage supplémentaire, est discutable. La suppression des branches basses jusqu'à 3 mètres est peu coûteuse. Néanmoins, des plants plus grands pourront être préférés dans le cas de plantations profondes en milieu alluvial sec. Mais attention, Dorskamp est mal adapté aux stations alluviales trop sèches, ou "hors vallée".

Autres conseils

Les plants seront produits en planche serrée, quitte à favoriser une croissance en hauteur au détriment du diamètre (10 000/ha en fonction du matériel d'entretien au sol). Les planches de Dorskamp seront installées à l'abri des vents dominants qui peuvent provoquer des torsions en cime au moment de l'aoûtement.

Les plants seront âgés d'un an. Ils seront sélectionnés à partir d'un pied âgé de 1 à 4 ans. Ce pied-mère résulte de recépage successif d'une tige initialement bouturée. La sélection du rejet est primordiale. Il ne faut garder qu'un seul rejet sur la souche, le mieux affranchi (le plus près du sol) pour minimiser la torsion du pied. Ce travail doit être réalisé très tôt en saison, du 1er au 15 mai, quand il devient possible de discerner le rejet prometteur.

Photo : Gérard Armand

Soins à la mise en terre

Les plançons, soigneusement triés, seront plantés de préférence après trouaison à la tarière si le sol le permet. Ceci corrigera la rectitude de l'axe des plants pouvant être contrariée par une courbure (même légère). Une plantation à la dent montée sur pelle hydraulique donne également des résultats satisfaisants puisqu'on peut profiter de la présence de l'engin, la mise en terre s'effectuant en même temps, pour corriger la rectitude du plançon en exerçant une pression sur le sol.

Veille sanitaire la première année de plantation

Il faudra veiller aux risques d'attaques de défoliateurs. En effet, les plants d'un an de tige développent un feuillage léger, mais un peu plus


Photos : Gérard Armand

Plant de Dorskamp fortement coudé à 2 mètres

fourni que des grands plants de 2 ans. S'il est bien adapté à la station, Dorskamp assure une bonne croissance l'année suivante. De plus, une protection s'avère indispensable pour ce cultivar, sensible aux rongeurs (campagnols terrestres et agrestes, ragondins, rats musqués). Il est déconseillé de stocker les plants avant plantation sur des points d'eau fréquentés par ces derniers. De plus, il est sensible aux dégâts de chevreuil.

Un cultivar méritant

Véritable machine à bois, relativement plastique et facile à élaguer(4), Dorskamp sera récolté entre 16 et 20 ans, en fonction du milieu. De quoi faire oublier ses défauts de forme et la soi-disant moins bonne qualité de son bois. En résumé… un cultivar méritant.

Gérard Armand - IDF Nancy
et membre du Groupe de travail Peuplier de l'IDF

(1) variétés cultivées : toutes les variétés de peupliers, quelle que soit leur nature génétique, sont des clones.
(2) ceci ne veut pas dire que, dans certaines situations et avec des soins appropriés, il n'est pas possible de produire des plants de Dorskamp de 2 ans.
(3) morceau de branche de peuplier d'1 an utilisée comme bouture.
(4) éviter d'accumuler des retards dans les opérations de taille et d'élagage permet de maintenir une forme correcte des arbres, pour Dorskamp comme pour les autres cultivars.



Arbre au vert

Forêts et cours d'eau : petites causes, grands effets !

Les interventions en forêt ont parfois des conséquences inattendues. Les cours d'eau et leurs berges, par exemple, ne doivent pas être négligés par les forestiers. Ils nécessitent des travaux adaptés et bénéficient d'un cadre législatif sans ambiguïté.



Photo : Georges Paté

Une végétation adaptée au maintien des bordures de cours d'eau

Le propriétaire forestier a un rôle et un devoir important à assumer dans le respect d'un patrimoine commun capital : l'eau. Sans une attention particulière lors des exploitations ou un entretien approprié des berges, les conséquences sur les milieux aquatiques, leur dynamique, l'épuration naturelle des eaux et l'alimentation des nappes en eau propre peuvent être catastrophiques, non seulement pour le sylviculteur, responsable, mais aussi pour la collectivité.

En dépit d'une gestion souvent extensive des forêts, les dégradations engendrées par les forestiers sur les cours d'eau sont encore nombreuses. "*Les traitements hydrauliques, comme la création de fossés ou le recalibrage des ruisseaux, entraînent souvent des résultats inattendus (destruction de milieux, "enfoncement" de cours d'eau…). Les fossés sont vite comblés dans les forêts humides et nécessitent des opérations régulières de curage. Je ne suis pas sûr que l'amélioration des peuplements liée au drainage compense ces investissements répétés*" explique Philippe Goetghebeur, ingénieur responsable de la mission rivière à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Les engins traversent parfois les ruisseaux à plusieurs endroits sur une centaine de mètres. Un seul et même gué serait bien plus judicieux. Il éviterait la dégradation des berges et des fonds, l'agrandissement ou la modification du lit des cours d'eau et la pollution des eaux (Art L 216-6 et L 432-2 à 4 du CE[1].

Autre exemple significatif : les déchets d'exploitation (rémanents, têtes d'arbre) parfois déversés dans les cours d'eau. "*Ce sont des obstacles à la reproduction de certains poissons comme la truite et des facteurs favorisant la formation d'embâcles[2]. Les conséquences de telles pratiques peuvent être lourdes pour le propriétaire forestier. Une collectivité peut, en effet, le mettre en demeure de résoudre ce problème inhérent à sa propriété*" souligne M. Goetghebeur qui poursuit : "*le propriétaire est tenu d'entretenir la partie du lit du ruisseau qui lui appartient (Art L 215-9, L 215-14 à 24 du CE)*". Les efforts à fournir sont minimes s'ils sont réguliers et si le cours d'eau se porte bien. En revanche, si aucune intervention n'est effectuée, les travaux risquent d'être beaucoup plus conséquents.

L'attention portée à l'entretien des ruisseaux se limite à un secteur bien localisé. "*Les (re)boisements de peupliers ou de résineux ne sont pas forcément à proscrire. Mais ces essences sont totalement inappropriées en bordure de cours d'eau. Leur système racinaire traçant ne maintient pas correctement les berges. Elles ne régulent pas la végétation aquatique et peuvent même influer sur la qualité des eaux. Il existe d'ailleurs une liste d'arbres et d'arbustes adaptés en fonction des cours d'eau*" ajoute Philippe Goetghebeur.

Trop près des cours d'eau, ces plantations ne sont pas subventionnées par l'Etat. En Lorraine, une distance minimale de 5 m depuis la berge doit être respectée.

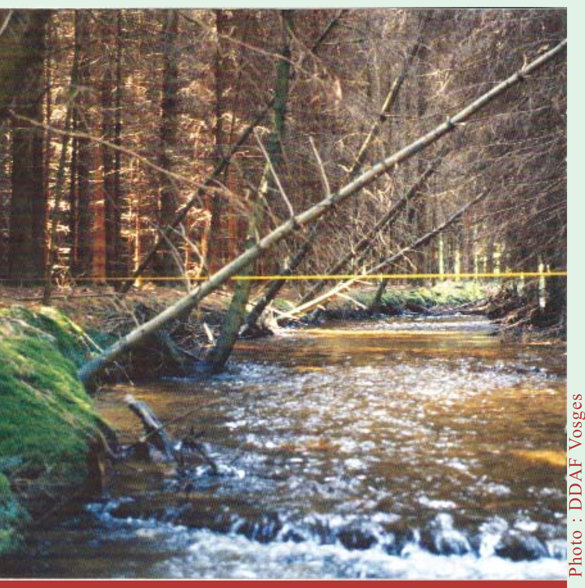


Photo : DDAF Vosges

Sans commentaires...

La Chambre d'agriculture des Vosges entreprend des actions pédagogiques pour sensibiliser les propriétaires. Un guide pour les agriculteurs vient de paraître et un second à destination des forestiers est en préparation. Des études sur des massifs forestiers privés à fort réseau hydrographique sont initiées, avec à la clé des conseils spécifiques.

Le propriétaire, s'il a des droits, a également des devoirs. A une législation générale (passage d'engin lors des opérations de curage Art L 215-19 du CE, passage des pêcheurs si droit de pêche Art L 435-6 du CE), il faut ajouter les réglementations locales (distances de plantation vis à vis des cours d'eau lors de réglementation de boisement, servitude de libre passage pour l'entretien des berges)…

Pour plus d'information, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (rue de Lessy - 57160 Rozérieulles - ✆ 03.87.34.47.00) propose une documentation technique disponible, sur simple demande :

- ✓ L'eau et les travaux d'exploitation forestière
- ✓ Guide de la végétation des bords de cours d'eau
- ✓ Des rivières pour demain - le bon entretien des cours d'eau, guide pratique à l'usage des agriculteurs et des riverains

Thierry Bouchheid - CRPF

(1) CE : Code de l'Environnement
(2) Embâcle : obstruction du lit d'un cours d'eau par amoncellement de débris



Parole à...

Union forestière de l'Est : Une union de près de 30 ans ...

Toutes les régions françaises ont créé une "union régionale de syndicats de propriétaires forestiers". L'Union Forestière de l'Est, comme certaines autres, regroupe non seulement les syndicats de propriétaires forestiers des départements de Lorraine et d'Alsace mais aussi les organismes économiques et de développement que sont les coopératives forestières et les groupements de services.

L'UFE dans les textes

C'est en 1976, peu après la création des CRPF, que les syndicats et les groupements de sylviculteurs de Lorraine-Alsace ont décidé de se regrouper au sein d'un seul et même organisme. L'UFE succède alors à l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers.
Reprendre en totalité le rôle de l'UFE, serait long et fastidieux. Aussi, nous contenterons-nous des grandes lignes.

Rôle politique

L'UFE entretient une concertation permanente entre ses membres dans le but de définir la politique forestière de la forêt privée de l'Est, qu'ils auront à représenter dans toutes les instances concernant les intérêts régionaux forestiers.

Rôle de concertation

Elle coordonne les activités des organismes adhérents afin de donner une plus grande efficacité à leurs actions, en vue de l'étude et de la défense des intérêts forestiers.

Rôle économique et de défense

Elle intervient elle-même auprès des Pouvoirs Publics sur toutes mesures économiques, financières, fiscales, sociales, administratives pouvant concerner les bois.

En résumé, l'UFE a un rôle politique de représentation, de concertation et de défense de ses adhérents, qui regroupent les propriétaires. Il est donc inutile de préciser que plus les adhérents des structures seront nombreux, plus le poids de l'UFE sera reconnu. Et plus elle sera représentative, plus les propriétaires seront entendus. D'où sa force sur le plan régional vis-à-vis des Pouvoirs Publics.

L'UFE dans son administration

Son conseil d'administration se réunit 4 fois par an. Il est composé d'un représentant de chaque syndicat départemental de propriétaires et d'un représentant de chaque groupement ou coopérative.
Les administrateurs du Centre Régional de la Propriété Forestière sont également des invités permanents à ses réunions.


Photo :Marie-Françoise Grillot

En raison du regroupement de certains organismes et des élections des administrateurs du CRPF en 2005, la composition de ce conseil sera revue l'an prochain.

L'Union dans ses finances

L'UFE reçoit les cotisations de ses adhérents et les subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat, les Départements, les Régions, ou les Etablissements Publics.



L'UFE sert de transit pour les subventions qui lui sont allouées, selon les besoins de ses adhérents.

L'UFE dans les faits

Lors des 3 dernières années, la tempête et ses suites ont été les principaux challenges de l'UFE. Elle a énormément œuvré pour obtenir des aides des Régions et des Départements.
Des sujets importants ont été largement abordés et discutés lors des différentes réunions :

- la nouvelle loi forestière,
- le "livre blanc de la forêt",
- Le PEFC dans les deux régions,
- Natura 2000,
- la restructuration foncière et les aides financières pour l'entreprendre,
- la chasse,
- la relance des Fogefor, …

L'UFE travaille en complète synergie avec le CRPF de Lorraine-Alsace qui lui assure un soutien important. Comment ? En faisant appuyer ses activités par l'ensemble de son personnel. Son directeur ainsi que les ingénieurs thématiques apportent leur concours technique sur de nombreux sujets.

Ce que l'UFE réalise avec succès

La "Journée de la Forêt Privée" : tous les 2 ans en septembre, l'UFE invite tous les adhérents de tous les organismes qu'elle fédère à se retrouver pour une grande manifestation forestière.
Cette journée en forêt recueille un succès croissant puisqu'en 2002 près de 450 personnes y ont assisté… C'est, à chaque fois, un nouveau département qui l'accueille. L'ensemble du personnel du CRPF, sans exception, se mobilise pour assurer sa réussite. Le samedi **25 septembre 2004**, elle aura lieu dans le Haut-Rhin. Et maintenant, que vous nous connaissez mieux, peut-être aurez-vous envie d'y participer...

Le Fogefor : C'est la première fois que l'UFE organise ce type de formation à la gestion forestière. Et c'est un succès, puisque près de 50 personnes se sont inscrites. En 11 samedis répartis sur une année, un panorama complet sur la forêt sera dressé. L'animation technique des différentes journées est assurée par les ingénieurs et techniciens du CRPF, ainsi que ceux de l'Institut pour le Développement Forestier, des différentes Chambres d'Agriculture, de Lorforêt Coopérative et du Gipeblor.
Première journée : **samedi 3 avril 2004**.
Si cette formation vous intéresse, vous pouvez vous pré-inscrire dès maintenant pour un prochain cycle en nous contactant à notre siège au 03.83.90.11.67

Henri Plauche Gillon
Président de l'UFE



Autour de nous

Botanique et travaux

La végétation spontanée est une alliée précieuse pour le forestier. Mais il n'est pas toujours aisé de reconnaître parmi les bouleaux, saules et autres ligneux colonisateurs, les essences intéressantes sans leurs feuilles et d'effectuer les travaux en leur faveur.

C'est souvent en fin d'hiver que sont réalisés les travaux de dégagement dans le recrû naturel(1). Comment distinguer alors l'érable plane du champêtre, le hêtre ou le chêne, sans pouvoir s'appuyer sur les caractères distinctifs des feuilles ? Comment privilégier un merisier, un alisier torminal, ou un érable sycomore dans le fouillis des rejets ligneux ? Quelles sont les espèces favorables au développement des essences "objectif(2)" et a contrario, lesquelles surveiller ?

Pour répondre à toutes ces questions, une journée du programme "rencontrons-nous" était organisée sur la commune de Chaligny (54). Sur une parcelle de plus d'un hectare et demi, une coupe rase a été effectuée en 1999 avant tempête. Le recrû ligneux s'est développé pendant ces 5 dernières années pour donner aujourd'hui une régénération naturelle satisfaisante, bien qu'hétérogène, et riche en essences. Cette richesse a permis aux participants de tester leurs connaissances dans l'identification des espèces présentes.

Qui est qui ?

Après une présentation des caractéristiques des bourgeons et rameaux à observer pour identifier une essence, la quinzaine de participants a vite été mise à contribution. Sur un circuit balisé, vingt sujets étaient à reconnaître.

En résumé trois grandes familles se distinguent selon la disposition des bourgeons sur le rameau :

- les essences à bourgeons opposés (face à face de part et d'autre de la tige) comprennent les érables sycomore, plane et champêtre et le frêne
- les essences à bourgeons alternes et distiques (situés alternativement d'un côté puis de l'autre du rameau, dans un même plan) regroupent le hêtre, le charme, l'orme, le noisetier et les tilleuls
- les essences à bourgeons alternes et spiralés (s'enroulant en spirale autour de la tige) comprennent les chênes, merisier, alisiers torminal et blanc, tremble, aulne glutineux, saule marsault et bouleau verruqueux.


Photos : Thierry Bouchheid

La reconnaissance des essences, un exercice primordial pour le forestier

Les propriétaires se sont appuyés aussi sur le nombre et la dimension des bourgeons terminaux, la couleur de leurs écailles… pour déterminer précisément chacune des essences.

Ce petit exercice se serait transformé en parcours du combattant, entre ronce et aubépine, si M. Parmentier, le propriétaire, n'avait pas ouvert des cloisonnements tous les 9 mètres d'axe en axe. Exemple de plus, s'il en fallait, de l'utilité des layons d'accès.

Identifier pour bien dégager

La seconde partie de la réunion s'est attachée à montrer l'importance d'un bon diagnostic des essences présentes : adaptation à la station, densité et répartition des semis intéressants.

Il est tout d'abord impératif de vérifier si les jeunes arbres sont bien adaptés aux conditions écologiques (nature du sol, exposition, alimentation en eau…).

Le guide pour le choix des essences qui couvre cette région a bien mis en évidence l'inaptitude du frêne, du chêne, voire même du merisier à se développer sur ces sols calcaires parfois superficiels.

Ces essences seront donc sacrifiées au profit d'autres plus adaptées comme le hêtre, l'érable sycomore ou l'alisier torminal.

Autre exercice pratique : le dégagement de jeunes tiges intéressantes, concurrencées par d'autres sans avenir. La végétation accompagnatrice ne doit pas être "éradiquée" pour autant. Elle joue un rôle fondamental (abri latéral, gainage des essences-objectif pour favoriser une bonne conformation et un élagage naturel, protection contre les dégâts de gibier, développement d'un microclimat favorable). Seule la tête des tiges d'avenir doit être mise en lumière.

Il est conseillé d'agir localement, par touches successives. Les investissements seront limités.

Pour finir cette matinée ensoleillée, les principes de taille de formation et d'élagage ont été rappelés (diamètre maximal des branches à tailler, période d'intervention, matériel à utiliser -cf. article floréal n° 54-).

La nature est une alliée précieuse pour les forestiers, encore faut-il pouvoir reconnaître ses sujets !

Maren Baumeister et David Doyen - CRPF

(1) végétation ligneuse spontanée
(2) essence à favoriser, adaptée au milieu naturel et ayant un intérêt économique



Au coin du bois

Claude BECKER : des idées à la pelle ...

S'il existait un concours Lépine en forêt, il le gagnerait sûrement. Claude Becker, entrepreneur, est un fertile inventeur dans le domaine de la mécanisation forestière.

Son terrain de prédilection : l'alchimie de la terre et de l'air, cette terre qu'il faut travailler -et respecter- pour qu'elle donne le meilleur d'elle-même. On ne peut pas agir sur un sol forestier comme sur un sol agricole. Un sol forestier, on l'aère, on l'éclate, mais on ne le bouleverse pas, on ne le retourne pas... Alors, il observe, analyse, puis dessine et fabrique des outils adaptés au travail du sol forestier.



Photo :Marie-Françoise Grillot

Claude Becker aux commandes de son "coupe-coupe"

Sa formation de dessinateur industriel est une seconde nature : si un matériel ne correspond pas à ses attentes, il le modifie. Si aucun matériel ne lui convient, il le conçoit. A n'importe quelle heure du jour -ou de la nuit-, il couche ses idées sur sa planche à dessin. Il les corrige, les développe, les modifie, jusqu'au prototype final. Mais à ce stade, son travail ne fait que commencer. Conscient que la forêt est dure avec le matériel, il choisit ses aciers, assiste au façonnage, s'entretient avec soudeurs, monteurs et ajusteurs. Puis vient le temps des tests, des modifications et des améliorations. Il doit également étudier les coûts des travaux, la rentabilité, faire la promotion de son matériel et former ceux qui vont l'utiliser.

L'idée de génie est de pouvoir utiliser, sur un même engin, différents outils en fonction des besoins. Ils sont adaptables sur une pelle hydraulique de 20 tonnes ou une mini-pelle de 3 tonnes. Cette pluri-fonctionnalité diminue les frais d'exploitation puisqu'on ne transporte qu'une seule machine "porte-outil".

Les forêts sinistrées stimulent son inspiration ! La tempête de 82 en Auvergne l'oriente vers la conception d'une lame de dessouchage appropriée à la forêt. Connue sous le nom de "dent Becker", elle est ensuite améliorée lors des tempêtes de 84 (Vosges et Picardie). Concepteur et prestataire, il tente de cerner au mieux les besoins des propriétaires. Il n'oublie pas de former ses acheteurs-utilisateurs ; environ 200 pelles munies de ses outils tournent en France aujourd'hui.

Le "coupe-coupe", son dernier-né, pour la maintenance des régénérations artificielles ou naturelles, sera commercialisé tout prochainement. Et il pense déjà à un autre équipement, toujours sur mini-pelle, qui permettrait un élagage jusqu'à 50 % de la hauteur.

Maintenant que vous connaissez mieux l'homme, découvrez ses créations.

Outils adaptables sur pelle hydraulique (20 T) à chenilles :

- ✓ ***Lame de dessouchage ou "dent Becker"*** : Elle déchiquette les souches et démantèle sommairement les houppiers tout en préservant la régénération.
- ✓ ***Râteau andaineur scarificateur*** : Il andaine les rémanents, souches comprises et travaille le sol.

Outils adaptables sur mini-pelle à chenilles (3 T) :

Le culti sous-soleur est composé d'une mini-pelle de base équipée à l'arrière d'un rouleau palpeur constitué de lames coupantes. Il assure la stabilité et permet de travailler en toutes conditions. Peuvent être montés, à tour de rôle, sur le bras articulé de la mini-pelle :

- × une dent munie de "rasettes" utilisée pour le sous-solage, la confection de raies d'assainissement, d'ados, ou de potets travaillés, pour planter. Une lame de 50 cm travaille le sol sans bouleverser les horizons, facilite la mise en terre des plants, leur reprise et leur croissance. Les rasettes décapent la végétation herbacée et réduisent le développement de la végétation ligneuse par "rognage des racines".
- × un râteau scarificateur à 3 branches réglables qui griffent la surface du sol afin d'activer la décomposition de la litière pour préparer le sol à la réception de l'ensemencement.
- × un "coupe-coupe" pour le débroussaillage, le dépressage et le détourage dans de jeunes peuplements. Constitué de 2 mâchoires, il coupe des brins de 10 cm de diamètre moyen et évolue à partir de cloisonnements culturaux de 2 m, espacés de 6 à 12 m.

Un dispositif pour élaguer les arbres-objectifs à la suite du détourage est à l'étude…

Marie-Françoise Grillot - CRPF, avec l'aide de Gérard Armand - IDF

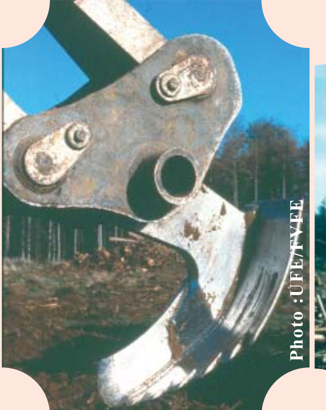


Photo :UFE/FVEE



Photo de gauche **: lame de dessouchage "dent Becker"**
Photo de droite **: Pelle munie d'un râteau scarificateur**





Meurthe-et-Moselle et Moselle

L'assemblée générale des deux syndicats aura lieu le samedi 27 mars en Moselle.

Vosges

Du calcium pour les Vosges

2 opérations pilotes d'amendement calco-magnésien par hélicoptère se sont déroulées en forêt de Val de Senones et de Cornimont, en octobre dernier. Fruit d'une collaboration entre l'ONF, l'INRA, le CNRS, l'Université de Metz et de Nancy, ces opérations ont été soutenues par le département des Vosges et par la Région Lorraine. Le calcium, drainé à travers les sols, diminue l'acidité et améliore à long terme la qualité des eaux. L'amendement, sous forme de roches broyées, vise à restaurer progressivement le fonctionnement normal des sols et redonne aux arbres carencés un bon état de santé.

Alsace

63 % des forêts alsaciennes certifiées PEFC

Les forêts alsaciennes ont intégré le programme de certification PEFC en août 2002 et depuis, 192.895 ha ont été certifiés, ce qui représente 63 % des surfaces forestières d'Alsace. L'ensemble des 291 adhérents se décompose en 245 communes, 43 propriétaires privés et 3 adhésions relevant de l'Etat.

Jean Maegey distingué

Jean Maegey, président de Fibois Alsace et de PEFC Alsace a été promu au grade d'officier dans l'ordre du mérite agricole. C'est le travail d'une importante personnalité du monde du bois qui est ainsi reconnu et distingué...

Nous lui adressons toutes nos félicitations

National

De nouvelles fonctions pour Philippe LEROY

Philippe Leroy, sénateur, président du Conseil Général 57, bien connu de nos milieux forestiers, a été nommé président du Comité National de Politique Forestière par le ministre de l'Agriculture. Ce comité de 20 membres rassemble les représentants nationaux de la filière forêt-industrie du bois et de la société civile concernée par le rôle environnemental de la forêt. Les objectifs de ce Comité sont notamment de promouvoir cette filière dans le respect de la notion de développement durable.

Encore moins de chasseurs !

Le nombre de chasseurs ne cesse de diminuer : 1,4 million de permis ont été délivrés cette année contre 2,2 en 1976. La raison principale de cette désaffection semble être liée aux changements des modes de vie, en particulier la diminution des habitants en milieu rural.

source "La forêt Privée" n° 273

6ème édition du salon Bois-énergie

La 6ème édition du salon dédié au bois énergie aura lieu du 1er au 4 avril prochain, au parc des expositions de Lons le Saunier.

Pour plus d'informations, contacter le Parc Expo avenue du 3 mars 1962 39570 Montmorot. ✆ 03.84.24.24.21 (www.itebe-expo.org).

Les GROS chantiers ne se cachent plus !!!

Un décret de février 2003 oblige à signaler tout chantier forestier aux services départementaux de l'Inspection du Travail, par courrier et par panneaux sur le chantier.

La Fédération Nationale, associée aux autres organismes de la filière, a demandé et obtenu que le seuil initialement fixé à 50 m^3 soit relevé à 500 m^3 (*circulaire du Ministère de l'agriculture du 21 juillet 2003*).

Natura 2000 en France

La France a déposé une liste de 1105 sites représentant 28 types d'habitats forestiers sur les 59 inventoriés dans la Directive Habitat. Plus de 40 % des sites proposés par la France ont une composante sylvicole, la majorité appartenant à des petits propriétaires privés possédant des parcelles de 4 ha en moyenne. Au total, la surface forestière comprise dans le réseau Natura 2000 s'élève à 1.400.000 ha, soit 9 % de la surface forestière totale.

International

Le PEFC change de dénomination

PEFC s'appellera désormais "Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes" (programme pour l'approbation des systèmes de certification forestière). Ce changement a été entériné au cours de l'assemblée générale du conseil PEFC à Luxembourg afin de refléter la nature "internationale" du travail et de la représentation de ses adhérents. Henri Plauche-Gillon a d'ailleurs été réélu à la tête du conseil PEFC.

Prise en compte des dégâts de sécheresse de l'été 2003 : le dossier avance sûrement

Les propriétaires ayant demandé une subvention de reboisement auprès des DDAF vont recevoir un formulaire à remplir : il s'agit de signaler dans les jeunes plantations la mortalité due à la sécheresse de l'été 2003, et ceci pour deux raisons :

- ne pouvant mener les plantations à bonne fin, les propriétaires doivent informer l'administration pour dégager leur responsabilité,.
- ce recensement permettra d'appréhender l'ampleur du problème et d'établir des aides en conséquence.

La déclaration doit être transmise aux DDAF concernées avant le 30 juin 2004.

A suivre …

